

ACCEPTÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue en présentiel à la salle multi de l'édifice Marcel-Simoneau du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, **le mardi 19 décembre 2023 à 18 h 30.**

Présences : M. Étienne Paradis, vice-président, M. Philippe Grenier, Mmes Valérie Gagnon et Sonia Bilodeau, membres parents; MM. Marc Boutin, Patrick Gauthier et Mmes Claudie Potvin, Annie Léveillé, membres du personnel; Mmes Rachel Quirion et Sonia Loranger, MM. Marc-Antoine Rouillard, Frank Meunier et Luciano Martin Ayala Valani, membres de la communauté; M. François Bérard, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote; MM. Sylvain Racette, directeur général et Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration; M. Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

Mmes Katerine Roy et Lynda Lamoureux, membres du CA, ainsi que M. Donald Landry, secrétaire général, et Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, ont prévenu de leur absence.

Quorum de la séance

Le quorum est constaté à 18 h 39.

2. Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel sur les normes de fonctionnement du CA et les déclarations de conflit d'intérêts

M. Étienne Paradis, vice-président, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 24 octobre 2023

CA 2023-141

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Conseil d'administration au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de Mme Claudie Potvin, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 24 octobre 2023 a été unanimement approuvé et le coordonnateur du Service du secrétariat général est dispensé d'en faire la lecture.

4. Adoption de l'ordre du jour

CA 2023-142

Sur la proposition de M. Marc-Antoine Rouillard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 19 décembre 2023.

5. Formaliser le mandat et le fonctionnement du Comité spécial d'analyse des avis du protecteur de l'élève

CA 2023-143

L'article 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (LPNE) prévoit que le centre de services scolaire « doit, dans les 10 jours ouvrables de la réception de toute conclusion ou recommandation, informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite ».

De plus, l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire peut infirmer en tout ou en partie une décision visée par des conclusions ou des recommandations formulées par le protecteur de l'élève et prendre la décision qui, à son avis, aurait dû être prise en premier lieu.

Afin de répondre à ces obligations, le CSSRS a opté pour la création d'un Comité spécial d'analyse des avis du protecteur de l'élève. Ce comité a été institué et ses membres ont été nommés lors de la dernière séance du CA du 24 octobre 2023 (CA 2023-140).

À la suite d'une rencontre de travail avec ledit comité le 28 novembre dernier, il a été convenu de formaliser le mandat et le fonctionnement de ce nouveau comité, tel que proposé en annexe à la présente.

Sur la proposition de M. Frank Meunier, il est unanimement résolu de formaliser le mandat et le fonctionnement du Comité spécial d'analyse des avis du protecteur de l'élève, en conformité avec le projet déposé en annexe à la présente.

6. Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023

CA 2023-144

Annuellement, le CSSRS doit faire état de ses opérations financières.

L'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le directeur général soumette l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration du centre de services scolaire.

Les états financiers au 30 juin 2023 ont été préparés par le Service des ressources financières et du transport scolaire et ont été audités par la firme comptable MNP S.E.N.C.R.L. (MNP).

Il est recommandé par le Comité de vérification élargi de recevoir les états financiers présentés par MNP.

Attendu que les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023 ont été présentés aux membres du Comité de vérification élargi lors de la rencontre du 5 décembre 2023.

Sur la proposition de Mme Sonia Loranger, il est unanimement résolu de recevoir les états financiers du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour l'année financière 2022-2023, le tout selon le dossier 4-56-026 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

7. État des taxes scolaires dues par les propriétaires

CA 2023-145

Une taxe scolaire est imposée annuellement sur tout immeuble imposable.

L'état présenté est un état sommaire des taxes à recevoir au 30 septembre 2023. Les données spécifiques à l'état, les noms et adresses du domicile des propriétaires et la

description des immeubles imposables sujets au paiement de la taxe scolaire sont disponibles à la division des taxes pour consultation.

Les articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique* précisent qu'un état de taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires doit être soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Il est recommandé par le Comité de vérification élargi d'approuver l'état des taxes scolaires dues par les propriétaires.

Attendu que l'état a été préparé par le SRFTS en conformité avec les encadrements légaux;

Attendu que l'état des taxes scolaires dues par les propriétaires a été présenté aux membres du Comité de vérification élargi lors de la rencontre du 5 décembre 2023 pour recommandation aux membres du Conseil d'administration.

Sur la proposition de Mme Claudie Potvin, il est unanimement résolu d'approuver l'état des taxes scolaires dues par les propriétaires au 30 septembre 2023, le tout selon le dossier 4-56-027 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

8. Trois demandes du CSSRS dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA)

CA 2023-146

Les terrains naturels de soccer-football ainsi que les pistes d'entraînement des écoles secondaires internationale du Phare, de la Montée (pavillon Le Ber) et Mitchell-Montcalm (pavillon Montcalm) du CSSRS sont en mauvais état. Ces terrains demandent une mise à niveau importante en ce qui concerne le remplacement de l'infrastructure, le drainage et la finition des surfaces.

Le CSSRS souhaite déposer des demandes d'aide financière pour ces trois projets de mise à niveau des terrains naturels de soccer-football dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

Les demandes seront déposées selon l'estimation ci-dessous. Il est à noter que le programme PAFIRSPA ne finance que 66 % des coûts admissibles. Nous prévoyons utiliser la mesure 50621 - Maintien des bâtiments pour financer 34 % des coûts. Nous devons obtenir l'accord du ministère de l'Éducation du Québec pour ce faire.

Afin de déposer des demandes dans le cadre du programme PAFIRSPA, il est obligatoire d'obtenir l'appui de la Ville de Sherbrooke. Nous avons obtenu cet appui par le biais de résolutions du Conseil municipal.

<u>Estimation sommaire du coût total pour les 3 projets: 4 169 550 \$ avant taxes</u>			
Items	Coût avant taxes	Financement	
		66% PAFIRSPA	34% MEQ- mesure 50621
Organisation de chantier, démolition et excavation	281 000\$	Objet de la demande qui sera déposée en 2023.	Demande qui sera faite en 2023 dans le cadre de la mesure de Maintien des bâtiments du Ministère de l'éducation du Québec pour les parties admissibles des projets.
Infrastructure & drainage	722 000 \$		
Piste d'athlétisme	150 500 \$		
Engazonnement et équipements	110 000 \$		
Coûts de construction	1 263 500 \$		
Coûts directs (<i>honoraires professionnels, laboratoires, etc.</i>)	126 350 \$		
Coûts d'un projet	1 389 850 \$		
Coût pour les 3 projets	4 169 550 \$		

Attendu les besoins de mise à niveau des terrains naturels de soccer-football des écoles secondaires internationale du Phare, de la Montée (pavillon Le Ber) et Mitchell-Montcalm (pavillon Montcalm);

Attendu les appuis reçus de la Ville de Sherbrooke.

Sur la proposition de M. Frank Meunier, il est unanimement résolu de :

Permettre le dépôt des demandes d'aide financière pour trois projets de mise à niveau des terrains naturels de soccer-football dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

9. Recevoir le rapport annuel – 2022-2023

CA 2023-147

En tant qu'organisme public, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) doit faire un bilan annuel de ces opérations.

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le centre de service scolaire prépare un rapport annuel qu'il rend public et transmet au ministre de l'Éducation au plus tard le 31 décembre de chaque année (LIP, art. 220).

Le centre de service scolaire doit préparer un rapport annuel qui permet d'illustrer ses grands chantiers organisationnels, ses résultats et de répondre à différentes obligations législatives de reddition de comptes.

Le CSSRS recommande au CA de recevoir le rapport annuel 2022-2023 tel que présenté en annexe.

Attendu les obligations du CSSRS;

Attendu que le CSSRS souhaite rendre compte à la population de son territoire de ses réalisations.

Sur la proposition de Mme Claudie Potvin, il est unanimement résolu de :

- recevoir le rapport annuel 2022-2023;
- de le diffuser sur le site du CSSRS;
- de le transmettre au ministre de l'Éducation.

10. Parole du public et suivi

Il n'y a aucune information.

11. Informations de l'équipe de la Direction générale

- A) M. Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, informe les membres du projet de nouvelles classes modulaires au secondaire (appel d'offres public en cours);
- B) M. Sylvain Racette, directeur général, informe les membres de la reddition de comptes du DG du 13 octobre au 7 décembre 2023. Il parle aussi sommairement du PL 23 adopté par le gouvernement.

12. Parole des membres du CA

Les membres du CA sont invités à prendre la parole quelques minutes.

13. Levée de l'assemblée

À 20 h 02, sur la proposition de M. Patrick Gauthier, il est unanimement résolu de lever la séance.

14. Évaluation de la rencontre par les membres du CA

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du CA font l'évaluation de la rencontre en privé.

**Katerine Roy,
Présidente**

**Donald Landry,
Secrétaire général**